



## MUNICIPALITÉ Saint-Valérien-de-Milton

## MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2022

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton :

QUE lors de la séance tenue le 12 septembre 2022, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 224-09-2022 modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour l'année 2022, en raison d'un conflit d'horaire avec les élections provinciales prévus le 3 octobre 2022.

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code Municipal du Québec*, la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 3 octobre 2022 à 20h, sera plutôt tenue au moment suivant :

Mardi le 4 octobre 2022 à 20h

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15e jour de septembre 2022.

Caroline Lamothe,

Directeur général et greffière-trésorier